

Son fils aîné probablement, Barthélémy Jacquemin, consent, en 1515, à une transaction avec Biaise Courbon, où il s'agit de terres situées au même bois. La chaîne n'est point interrompue (3).

Dans le cours du xvi^e siècle, deux procès sont intentés aux possesseurs du Farost, l'un par l'abbesse de la Séauve-Bénite, l'autre par les religieux de Valbenoîte ; ces deux monastères avaient des droits fort anciens sur cette forêt et n'entendaient pas les laisser prescrire; un Claude Jacquemin, dont nous avons aussi lu la signature au bas d'un contrat de 1532, et Antoine Jacquemin, qui est l'aïeul de notre écrivain, sont cités (4).

Enfin au terrier de Valbenoîte de 1626, Jean Jacquemin dit Donnet, reconnaît tenir et posséder une terre, située au plat de la Gerbodière, appelée de la Croix, joignant le chemin de Pleney à Saint-Genest (5). Ce Jean est le propre

(3) Archives particulières.

(4) La première des instances, celle de la Séauve, abbaye de Bénédictines, du diocèse du Puy, près de Saint-Didier-la-Séauve fut faite par noble et révérende dame Jehanne Bertrandi : les bénédictins nous apprennent qu'elle mourut le 22 avril 1563 (*Gall. Christ.* T. II.)

Les religieux de Valbenoîte s'accordèrent par une convention en date du 17 juillet 1587. Par devant Gabriel Valoux, not. roy. résident à Saint-Jean-de-Bonnefonds, établis : le R. Masso, abbé de Valbenoîte ; vénérables frères Jacques Coffier, sous-prieur; Barthélémy Doyon, chantre ; Claude Gayot, sous-chantre, religieux de l'abbaye ; Antoine Bernier, novice.

Les propriétaires reconnaissent la directe des moines et s'engagent à leur fournir annuellement vingt-cinq charretées de bois pour leur chauffage. *Archives privées.*

(5) Le terrier de 1626 de Valbenoîte, aux Archives départementales de la Loire, à la page 30, renferme la reconnaissance suivante : Jean Jacquemin dit Donnet, tient et possède une terre, située au plat de la